



Avec la paye de janvier, 5 points d'indice de plus en catégories C et B

Les discussions de l'UNSA avec la ministre de la Fonction publique avaient abouti à une prise en compte en février 2014 des plus bas revenus.

Les discussions ont abouti à un reclassement des agents de catégorie C et de ceux des premiers échelons du B en février 2014.

La deuxième mesure est une augmentation générale de 5 points d'indice pour ces mêmes collègues au 1er janvier 2015.

L'UNSA Fonction publique n'en exige pas moins l'ouverture de discussions générales pour une augmentation de la valeur du point d'indice qui concerne tout le monde.